

## Charte du collège Pierre Joannon

### Usages du réseau Internet dans le collège

*L'usage du réseau internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Education nationale.*

Par respect de la **loi** et pour des questions de **sécurité** et de **responsabilité** par rapport à des élèves mineurs, la consultation des sites par les élèves n'est autorisée que :

- **pour répondre à une recherche formulée par un enseignant** (ou pour la messagerie dans le cadre du B2i uniquement)

et

- **toujours sous la responsabilité d'un adulte** afin que les élèves n'aient pas accès à des informations de nature douteuse.

**Est par conséquent interdite la consultation de messagerie, chat, blog, la recherche personnelle...qui sont du domaine privé.**

Le non respect de cet usage pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès au service et aux sanctions prévues dans le règlement intérieur du collège quel que soit le poste utilisé dans le collège.

*L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif.*